



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.2/43/9
7 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE/FRANCAIS

Quarante-troisième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 86 de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

Lettre datée du 2 novembre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 86 de l'ordre du jour débattu au sein de la Deuxième Commission, les recommandations de la Conférence internationale sur le péril acridien convoquée à l'initiative S. M. le roi Hassan II et qui s'est tenue au niveau ministériel les 28 et 29 octobre 1988 à Fès (Maroc).

Le Représentant permanent adjoint,

(Signé) Mohamed BENNOUNA

A/C.2/43/9
Français
Page 2

RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE PERIL ACRIDIEN
REUNIE A FES LES 28 ET 29 OCTOBRE 1988

/...

Les délégations des pays et institutions nationales et internationales réunies à Fès les 28 et 29 octobre 1988 à l'occasion de la réunion de la Conférence internationale sur le péril acridien

Ont le privilège et l'honneur d'exprimer leur profonde gratitude et leurs hommages respectueux à S. M. Hassan II, roi du Maroc, pour l'initiative royale de réunir cette conférence, pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et les marques d'hospitalité traditionnelles dont elles ont été entourées,

Profondément préoccupées par la gravité et l'étendue de l'invasion acridienne, de ses effets dévastateurs et de ses répercussions désastreuses sur l'économie des régions touchées,

Considérant que le péril acridien durera plusieurs années,

Convaincues de la nécessité de mener d'urgence des actions de grande envergure pour rompre le cycle d'invasion actuel,

Sachant que les seules ressources des pays envahis ne sont pas à même de juguler le fléau,

Soucieuses de préserver les écosystèmes naturels,

Enregistrant la disponibilité des donateurs à appuyer davantage les actions de lutte antiacridienne,

Invitent tous les pays menacés par l'invasion de criquets pèlerins à prendre d'urgence toutes les mesures appropriées pour renforcer leurs propres moyens de lutte antiacridienne,

Invite la communauté internationale à appuyer ces efforts et accroître l'aide d'urgence afin de renforcer immédiatement la capacité de lutte des pays envahis par la mise à leur disposition d'aéronefs de prospection et de traitement d'insecticides et de matériel de pulvérisation et de protection,

Proposent, pour l'actuelle période d'invasion, la création, sous l'égide des Nations Unies, d'une unité d'intervention à vocation internationale chargée d'entreprendre des actions ponctuelles de lutte dans les régions stratégiques, et demandent à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de créer un groupe de travail regroupant des représentants des pays affectés et des donateurs pour préparer dans les plus brefs délais un plan détaillé et pour définir les modalités et les moyens nécessaires à sa mise en oeuvre,

Appellent les pays concernés, avec l'aide de la communauté internationale, à renforcer les structures nationales de protection des végétaux dans les pays affectés par le péril acridien afin qu'ils puissent disposer à moyen et long terme d'unités de lutte antiacridienne fonctionnelles et pérennes à même de prendre en charge les actions de lutte préventive,

Appellent la communauté internationale à soutenir les plans d'intervention régionaux d'urgence et à permettre leur réalisation dans les délais les plus brefs,

/...

Recommandent le renforcement de la collecte, du traitement et de la diffusion à tous les niveaux de l'information sur l'invasion acridienne pour une meilleure prévision et une mise en application plus efficiente des moyens de lutte,

Recommandent la mise en place de programmes de formation appropriés en mobilisant à cet effet les ressources nécessaires et en mettant à contribution les institutions nationales et régionales,

Recommandent le développement de programmes de recherche coordonnés visant à :

- Dégager de nouvelles méthodes de lutte plus efficaces et moins polluantes pour l'environnement,
- Asseoir un système de prévision fiable,
- Mieux comprendre la relation entre les phénomènes climatiques et la bioécologie du criquet pèlerin,

Recommandent la désignation d'un comité composé du Maroc, du Soudan, du Niger, de l'Arabie saoudite et de la FAO, chargé d'assurer le suivi des résolutions arrêtées par la Conférence, de diffuser périodiquement auprès des pays et organismes concernés les résultats obtenus, et de convoquer dans les délais appropriés une nouvelle conférence internationale sur la lutte antiacridienne.
